

versé au compte rendu une sorte de Livre blanc exposant les grandes lignes du bill qui devait être présenté, rédigé en langue profane. Cette mesure était destinée à aider les députés à comprendre facilement cette question fort technique. Cela permettait aussi d'établir un point de départ pour des entretiens avec les gouvernements des provinces.

Ces entretiens ont débuté à la fin du mois de juillet. Ils se sont poursuivis lors d'une réunion avec les ministres provinciaux et leurs conseillers techniques, au début de septembre dernier. Il y a eu d'autres entretiens techniques de nature officielle avec l'Ontario et le Québec. Ensuite, à la Conférence fédérale-provinciale plénière, en novembre 1963, le premier ministre a présidé à de longs entretiens sur les projets du gouvernement avec les premiers ministres des provinces.

En outre, durant les huit mois qui se sont écoulés depuis la présentation de la résolution de 1963, le régime de pension du Canada a fait l'objet, dans tout le pays, d'études poussées de la part de divers groupements que le projet intéressait. Une grande partie de celles-ci ont eu des échos dans les journaux. Il est très rare que les intentions d'un gouvernement soient aussi discutées avant même la présentation d'un projet de loi au Parlement. Nos propositions ont suscité énormément d'intérêt, et je pense qu'elles reçoivent un accueil de plus en plus favorable.

Les députés auront pris connaissance des trois rapports déposés en réponse aux motions n^{os} 84, 88 et 105 et qui comprennent plus de 700 feuilles de correspondance sur le sujet. Plusieurs députés n'ignorent pas que d'importants organismes nationaux, comme la Fédération canadienne de l'agriculture, l'Association nationale des cultivateurs et le Congrès du Travail du Canada, se sont prononcés en faveur du régime de pension.

Le gouvernement a accueilli favorablement les nombreuses discussions sur les pensions car il espère mettre sur pied le meilleur régime de pension possible pour tous les Canadiens.

Depuis la seconde Guerre mondiale, les régimes de pension privés ont surgi partout au Canada. Certains d'entre eux ont été organisés et entièrement financés par les employeurs, mais, parmi les plus importants, nombreux sont ceux qui découlent de négociations syndicales et leurs prestations sont considérées comme faisant partie du salaire. On estime en ce moment qu'environ 1,800,000 travailleurs canadiens sont protégés par des régimes de pension privés.

Ces régimes contribuent pour beaucoup à fournir une sécurité accrue; mais on a vite constaté que les gens qui ne sont pas protégés

par des régimes privés, et ceux qui ont travaillé durant la crise économique alors qu'ils ne pouvaient tout au plus qu'amasser bien peu en vue de leur retraite, envisageaient un avenir de plus en plus sombre. Ce fut le point de départ d'une étude, de la part du Parlement, sur les mesures à prendre pour que les citoyens âgés soient, jusqu'à un certain point, en mesure de suffire à leurs besoins durant leur retraite. Un comité mixte des deux Chambres, ayant scruté toutes les possibilités, a alors recommandé qu'une pension de \$40 par mois soit versée à toute personne qui aurait atteint l'âge de 70 ans. Comme il s'agit là d'un revenu imposable, ceux dont les revenus sont plus élevés en remboursent une partie sous forme d'impôt.

Pour effectuer cette innovation d'ordre majeur, il fallait demander aux provinces qu'elles consentent à modifier la constitution. Ce consentement fut obtenu et les pensions devinrent donc un domaine relevant à la fois de la compétence fédérale et provinciale.

Cette pension de \$40 a été augmentée par la suite, chacun le sait, et le Parlement actuel l'a portée tout dernièrement à \$75 par mois. Il est certes manifeste que nous devons maintenant chercher de nouveaux moyens d'aborder la question si nous voulons atteindre l'objectif, celui d'offrir de véritables prestations de retraite aux travailleurs canadiens. Au fur et à mesure qu'a monté la pension de sécurité de la vieillesse, parfois appelée pension à taux uniforme, ses limitations sont devenues de plus en plus évidentes. En certaines parties du Canada, les parents âgés touchent un plus fort revenu en espèces que n'en apporte au budget familial le gagne-pain de la famille. Dans les régions où les revenus sont faibles et le coût de la vie peu élevé, la prestation de retraite peut paraître relativement considérable. En même temps, à l'autre bout de l'échelle, quelle que soit l'augmentation raisonnable qui puisse être accordée par voie législative, par le Parlement actuel ou ceux qui le suivront, elle n'est jamais assez forte pour offrir des moyens suffisants de subsistance aux personnes âgées dépourvues d'autres ressources, dans les régions urbaines où le coût de la vie est élevé, mais où vivent un nombre croissant de ces personnes. De plus en plus le public se rend compte que nos programmes de retraite laissent à désirer et sont encore loin d'être suffisants pour nous remplir d'orgueil et assurer le confort de nos vieillards dans l'avenir.

Le régime de pension du Canada a été conçu pour le présent et pour l'avenir. Très peu de temps après son entrée en vigueur, il permettra aux intéressés de toucher des pensions, modestes d'abord, mais qui augmenteront au cours d'une période de transition de